

Délibération n°2022-05-24a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dotations initiales de fonctionnement 2023 : approbation d'une dotation initiale de fonctionnement 2023 à l'Office de Tourisme Communautaire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	15
Votants	86

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Junisson Mady	à	Jean-Marc Sauviat	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo			

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc (représenté) ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly (représenté).

Pierre Chevalier, Philippe Brugère, Dominique Miermont, Stéphanie Gautier, Michelle Valibus, Michel Pesteil, Eric Ziolo, Alain Fonfrède, Christophe Tur, Serge Guillaume ne participent ni au débat, ni au vote.

Délibération n°2022-05-24a

Afin que le fonctionnement de l'EPIC se poursuive et dans l'attente d'approuver le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire, il vous est proposé d'octroyer une dotation initiale à l'office de tourisme communautaire, égale à 139 350,00 € (équivalent à trois mois de participation de 2022). Cette somme permettra à l'EPIC de faire face à ses dépenses de personnel.

La dotation initiale de fonctionnement 2023 sera versée de la manière suivante :

- Janvier 2023 : 46 450,00 €
- Février 2023 : 46 450,00 €
- Mars 2023 : 46 450,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2023 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 139 350,00 € et ses modalités de versement comme suit :
 - Janvier 2023 : 46 450,00 €
 - Février 2023 : 46 450,00 €
 - Mars 2023 : 46 450,00 €

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

